

MAIRIE DE LES MESNEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

L'An deux mil Quinze, le 26 Janvier à 20 heures 30 mn, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme DESSOY Anny, Maire de la Commune. (Date de la convocation : 21 Janvier 2015)

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames DEVILLE, CAILLAT, TILLY, DESSOY.

Messieurs ARZILLIER, SEVERIN, FERY, PIGER, BAUDOU, GOURDIER, BINET.

ABSENTS : M. LE BOT, M. GILLET (Pouvoir à M. GOURDIER), M. LECLERC (Pouvoir à Mme DESSOY), Mme MOINDJIE (Pouvoir à Mme CAILLAT)

M. SEVERIN Jérôme a été nommé Secrétaire.

1 - Délibération n° 001/2015 : Modalités de prise en charge des frais de déplacements des agents

Composition du Conseil Communautaire :

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un projet de délibération proposé par la Communauté de Communes Champagne Vesle concernant la modification de la représentation des communes membres au Conseil Communautaire

Elle expose que la représentation des communes membres du conseil communautaire a été fixée en 2013 sur la base d'un accord local conformément à la loi en vigueur. Toutefois, le conseil constitutionnel a modulé les effets de cette loi dans 2 cas, et pour ce qui nous concerne lorsqu'un conseil municipal est partiellement ou intégralement renouvelé et qui conduit le préfet à constater que des élections doivent être réorganisées.

Considérant que le Conseil Municipal de la commune de Faverolles et Coëmy doit être renouvelé, le Préfet a fixé la représentation des communes membres de Champagne Vesle à 48 au lieu de 56 et a profondément modifié la répartition du nombre de conseillers communautaires par commune.

La Communauté de Communes Champagne Vesle nous demande donc de délibérer pour désigner de nouveaux représentants et de manifester notre désapprobation sur cette modification.

Madame le Maire a répondu à la Communauté de Communes, que seules les communes de Gueux et Muizon sont obligées de procéder à une élection pour désigner des délégués supplémentaires et que pour les autres il suffit désormais de respecter l'ordre du tableau des élections municipales de 2014, et que d'autre part elle ne s'autorisait pas le droit de commenter une décision du Conseil Constitutionnel.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'a pas souhaité prendre la délibération proposée par la Communauté de Communes.

Révision du P.L.U :

Une première réunion du groupe de travail a eu lieu le 14/01/2015 concernant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme avec la Société GEOGRAM qui va procéder à cette révision. Il s'agissait de présenter aux élus participants le projet et de les familiariser aux différents termes et abréviations utilisés en urbanisme. Le compte-rendu de cette réunion a été diffusé à tous les élus.

Comité des Fêtes :

L'AG du Comité des Fêtes en date du 23/01/2015 a adopté la modification de ses nouveaux statuts, et pour la prochaine élection des membres de leur Conseil d'Administration, il a été demandé à la commune de désigner un représentant du Conseil Municipal qui sera membre du bureau du comité. Monsieur GOURDIER Bertrand, Président de la Commission Vie Locale, a été désigné.

Renégociation du Contrat EDF :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la disparition du tarif jaune chez EDF, un certain nombre de points étaient à revoir sur notre contrat (modification des puissances, tarification, paiement, prélèvements...). Une réunion a eu lieu le 21/01/2015 avec notre interlocuteur commercial d'EDF et nouveau contrat actualisé sera signé dès réception.

QUESTIONS DIVERSES :

- Mme le Maire fait part au Conseil Municipal que lors de la réunion du personnel du 08 Janvier dernier, chaque agent a reçu une note de service relative aux congés annuels et au remboursement des frais de déplacements.
- Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal la date des prochaines élections départementales fixées les 22 et 29 mars prochain.
- Mme le Maire informe que les prochains conseils municipaux auront lieu les 2 et 30 Mars prochain sous réserve de modifications liées à la réception des éléments nécessaires à la préparation du BP 2015.
- Il a été fixé la date du samedi 7 février pour réunir les référents à la vigilance citoyenne.
- Une formation à l'utilisation du défibrillateur sera demandée à M. DEGREMONT Hubert, Chef du corps communautaire des Sapeurs-Pompiers.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL, le 02 Mars 2015.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 05 Février 2015 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.

**LES MESNEUX, le 05 Février 2015.
LE MAIRE,**